



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Zaire

Question écrite n° 10663

Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les conséquences de la rupture par le Zaire de ses relations avec le Fonds monétaire international. Ce pays ayant interrompu ses paiements vis-à-vis de ses créanciers et notamment de la France, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures envisagées par le gouvernement français pour obtenir l'indemnisation des biens français - telle que prévue par l'accord du 22 janvier 1988, et si notamment les aides financières destinées au Zaire inscrites au budget 1989 ne peuvent être bloquées en garantie ou utilisées à cet effet.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre de l'accord franco-zaïrois signé le 23 janvier 1988, portant indemnisation de nos compatriotes dont les biens ont été nationalisés par le Zaire rencontre un certain nombre de difficultés. En effet, les autorités zaïroises, qui s'étaient engagées, aux termes de cet accord, à régler le solde de l'indemnité restant due, soit 6 millions de francs, avant le 31 décembre 1988, n'ont toujours pas, à ce jour, honoré leurs engagements. De façon générale, à la suite de la suspension de ses relations avec le Fonds monétaire international, le Zaire a, en effet, interrompu ses paiements vis à vis de la plupart des états créanciers, y compris la France. S'agissant de la possibilité de prélever le montant de l'indemnité restant due sur les aides financières de la France au Zaire, au titre de la Coopération, elle fait l'objet d'une étude approfondie de la part des administrations concernées. Cette étude prend notamment en compte les problèmes complexes de nature à la fois financière, juridique et politique que la mise en oeuvre de cette proposition ne manquerait pas de soulever. Dans l'immediat, les efforts sont poursuivis avec toute la diligence nécessaire pour obtenir dans les meilleurs délais une application effective de l'accord du 23 janvier 1988.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10663

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1187